

Office national
de l'énergie



National Energy
Board

APPROBATION DE TRAVAUX DANS UN Puits

La présente demande est soumise aux termes de l'article 19.(2) du *Règlement sur la production la rationalisation de l'exploitation du pétrole et du gaz au Canada* (SOR/79-82).

Nom du puits :

Exploitant :

Type de puits : N° d'id. du puits :

Principaux entrepreneurs et équipements :

Objectif des travaux dans un puits :

N° de permis d'utilisation des terres : N° de permis d'utilisation des eaux :

Signature : Date :

Agent responsable

Nom : Exploitant :

Titre : Téléphone :

À L'USAGE DE L'ONÉ

Une copie de l'approbation signée par le délégué doit être affichée à chaque emplacement de puits. Les travaux sont autorisés aux termes de l'article 5.(1) b) de la *Loi sur les opérations pétrolières au Canada* (O-7) et ils sont assujettis aux conditions dont est assortie la présente autorisation.

Date : Signature :

Délégué à l'exploitation

Dossier : N° d'id. du puits : IUP :

Canada